

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU**Délibération n° DB 2023-109**

Date de la convocation : 16/11/2023

Membres en exercice : 24

Membres présents : 14

Membres votants : 18

Le vingt et un décembre deux mille vingt-trois, le Bureau communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à Vouziers, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

Présents : Mmes Danièle ANDREY, Valentine DION et Nadège LAMPSON-GUEILLIOT et MM Roland CANIVENQ, Dominique DANNEAUX, Bruno DAUPHY, Pierre DEMISSY, Yann DUGARD, Gérald LORFEUVRE, Christophe MANCEAUX, Michel MEIS, René SALEZ, Benoit SINGLIT et Bruno VALET.

Représentés : Mme Françoise PAYEN donne pouvoir de vote à Mme Nadège LAMPSON-GUEILLIOT, M. Jean DE POUILLY donne pouvoir de vote à M. Christophe MANCEAUX, M. Vincent FLEURY donne pouvoir de vote à M. Benoit SINGLIT et M. Pierre LAURENT CHAUVET donne pouvoir de vote à M. Michel MEIS.

Secrétaire de séance : Mme Valentine DION

**OBJET : AUTORISATION DE DEGREVEMENT DE LOYER
POUR LE LOGEMENT D'EXERMONT**

Vu les statuts de la Communauté de Communes et notamment la compétence « Politique du logement et du cadre de vie » ;

Vu la délibération n°DC2022/57 du 02/06/2022 confiant délégation au Bureau pour fixer le montant des loyers des logements communaux réhabilités sous maîtrise d'ouvrage communautaire ainsi que toute révision et/ou modification de ces loyers et/ou dégrèvement exceptionnel ;

Vu les désagréments occasionnés par l'état des menuiseries ;

Vu l'avis remis par la commission Habitat-Urbanisme lors de sa consultation dématérialisée,

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire :

- DECIDE, à l'unanimité, d'opérer un dégrèvement de loyer de 100€ par mois, pendant 4 mois, pour le logement d'Exermont, portant ainsi le loyer à 300 € (hors charges).
- CHARGE le Président ou son représentant de signer tous les actes à intervenir.

Le Président,



Benoit SINGLIT